

CESU : CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

C'est un titre de paiement à montant prédéfini qui permet de rémunérer des services à la personne. Pour la garde d'enfants, le ménage, le soutien scolaire ou le petit bricolage, le CESU facilite les déclarations des rémunérations de votre salarié à domicile. Art. 8.5.2.1 de la convention d'entreprise Carrefour

CFDT

MONTANT ET OBTENTION

- Chèque d'une **valeur de 500 €** par an avec une participation de **l'employeur à hauteur de 50%**, l'autre partie restant à la charge du salarié bénéficiaire.
- Il est valable **du 1er décembre de l'année N-1 au 31 janvier de l'année n+1**. Le montant restant à votre charge ouvre droit à un **crédit d'impôt** sur le revenu.
- Vous pouvez les commander entre le **1er et le 10 de chaque mois** en vous connectant sur www.ticket-cesu.fr ou en vous rapprochant du service RH.

CFDT

GARDE D'ENFANTS

- Il faut **1 an d'ancienneté** pour bénéficier d'un **CESU « Garde d'enfants »**.
- **Le chèque permet de rémunérer :**
 - Baby - sitter
 - Assistante maternelle agréée
 - Structure d'accueil collectif
 - Crèche, halte garderie, jardin d'enfants

CFDT

AIDE À LA PERSONNE À DOMICILE

- Il faut **4 ans d'ancienneté** pour bénéficier d'un **CESU « Aide à la personne »**.
- **Le chèque permet de rémunérer :**
 - Assistance aux personnes âgées, personnes handicapées, garde malade
 - Aide au soutien scolaire
 - Entretien de la maison
 - Jardinage, repassage, bricolage

Une assistance téléphonique est à votre disposition pour les questions administratives, juridiques et fiscales : 08 21 61 06 10

www.cfdt-carrefour.com